



**A.S.C.E plongée
« La Tortue Marine »**

Association Sportive de
Corbeil-Essonnes
PLONGEE

Stade Nautique Gabriel Menut
49 rue du Bas Coudray 91100
Corbeil-Essonnes

Association loi 1901
déclarée en Préfecture de
l'Essonne n° W912003877
Siret : 511 745 382 00016 Affiliation
FSGT n° 1 91 01 275 052 Affiliation
FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE
latortuemarine@gmail.com

WEB
www.tortuemarine.asso.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2017 / 2018

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse :
Email :
Tél. fixe : Tél. portable :
Niveau de plongée acquis : Nombre de Plongée :
Avez-vous un projet ?
Section apnée du mercredi ? **OUI** **NON**

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom :
Prénom :
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse :
Email :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Je soussignée, (Nom, Prénom) :

- Souhaite adhérer à l'ASCE Plongée « Tortue Marine »
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur du Stade Nautique Gabriel Menut de Corbeil-Essonnes.
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'ASCE Plongée ainsi que ses statuts.
- Autorise l'ASCE Plongée à diffuser les images réalisées sur les activités plongée où je suis (mailings, site internet, affiche, vidéo etc...)
- Avoir pris connaissance des garanties de l'assurance individuelle « Responsabilité civile » incluse dans ma licence.
- Avoir pris connaissance des assurances complémentaires proposées par les Fédérations, non incluses et non prises en charge par l'ASCE Plongée. Cette assurance est fortement conseillée, elle me sera demandée sur certaines sorties.
- Votre affiliation pour l'année Sportive 2017/2018 sera prise auprès de la FSGT sauf si vous en faites expressément la demande en cochant la case ci après :

Je renonce à l'affiliation FSGT et demande à être affilié à la FFESSM

Je règle mon inscription : (Adulte : **170€**, Conjoint de l'adhérent : **140€**, Enfant de 12 à 18 ans : **120€**, Etudiant : **140€**)

L'inscription peut être réglée en chèque à l'ordre de *l'ASCE PLONGEE* ou espèces ou ANCV. (Maximum en 3 chèques sur Oct., Nov., et Déc. ; datés du jour de l'inscription)

J'ai besoin d'une attestation de paiement :

Fait à Date :

Signature du Plongeur ou des Parents (mineur) :

Photo

PIECES A FOURNIR

- ✓ La fiche d'inscription renseignée et signée
- ✓ Le règlement de votre inscription (chèque, espèces, ANCV)
- ✓ L'autorisation parentale en cas de mineur
- ✓ 2 photos d'identité récentes
- ✓ Un certificat médical récent au moment de l'inscription

CERTIFICAT MEDICAL

De non contre-indication à la pratique de la plongée et des sports subaquatiques

*Un certificat médical de non contre indication et une licence (tous deux en cours de validité) sont nécessaires pour la pratique de la plongée ou des sports subaquatiques. La durée maximale de validité du certificat médical est de un an. Renseignements Complémentaires Disponibles sur le site Internet de l'ASCE Plongée : www.tortuemarine.asso.fr

	Médecins fédéraux (FFESSM)	Médecins diplômés de médecine subaquatique	Médecins du sport	Tout médecin inscrit à l'Ordre (« généraliste »)
Baptême, pack-découverte	Aucun certificat médical n'est exigé.			
1^{re} licence (hors compétition)⁽¹⁾	✓	✓	✓	✓
Exploration air ou nitrox⁽¹⁾	✓	✓	✓	✓
Passage niveaux 1, 2 et 3 et qualifications PE/PA/PN/PN-C⁽¹⁾	✓	✓	✓	✓
Passage du niveau 4 et au-delà	✓	✓	✓	
Recycleur ou trimix : formation (PTH) ou exploration	✓	✓	✓	
Reprise de la plongée après accident	✓	✓		
Personnes en situation de handicap⁽²⁾	✓			
Pathologies devant faire l'objet d'une évaluation	✓			
JEUNES PLONGEURS (8-14 ans)				
Cas général	✓	✓		
Jeunes plongeurs de plus de 12 ans en formation niveau 1	✓	✓	✓	
Jeunes plongeurs de plus de 12 ans ayant réussi le niveau 1⁽¹⁾	✓	✓	✓	✓

*** Validité :**

1 an, sauf prise régulière de médicaments, opération chirurgicale...

Note :

⁽¹⁾ Il est toutefois vivement conseillé de faire appel à un médecin fédéral ou spécialisé en plongée.

Pour les plongeurs pouvant évoluer au-delà de 20 m, il est vivement conseillé de consulter un médecin spécialisé en hyperbarie.

Pour les enfants, il est demandé une visite annuelle auprès d'un médecin du sport.